



Mairie D'ATTIGNAT-ONCIN  
470 Route du Chef Lieu  
73610 ATTIGNAT-ONCIN

☎ 04 79 36 07 69  
✉ mairie.attignat-oncini@orange.fr

## COMMUNE DE ATTIGNAT-ONCIN

### Arrêté municipal n°2023-ARR-014 portant fermeture temporaire de la piste forestière de la Charvaz

Le Maire de Attignat-Oncin,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural ;

VU la demande de l'Office national des forêts en date du 06 octobre 2023 ;

**CONSIDERANT** les travaux forestiers prévus dans le secteur de la Charvaz ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'éviter tout risque d'accident lors des opérations d'abattage et de débardage ;

#### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** Toute circulation est interdite sur la piste forestière de La Charvaz, sur la portion indiquée sur la carte ci-annexée, les jours de semaine du lundi au vendredi, sur la période du 09 octobre 2023 au 30 octobre 2023.

**ARTICLE 2 :** L'exploitant forestier est chargé de la mise en place d'une signalisation adaptée.

**ARTICLE 3 :** Cette interdiction de circulation n'est pas applicable aux véhicules de secours.

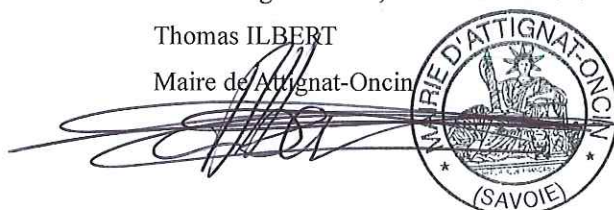
**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Attignat-Oncin, le 06 octobre 2023

Thomas ILBERT

Maire de Attignat-Oncin



Annexe à l'arrêté n° 2023-ARR-014

